

République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 12 septembre 2022

Date de la convocation
06/09/2022

Date d'affichage
22/09/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Réf : 2022_0022

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges
le 17/11/2022

Et publication ou notification du
17/11/2022

L'an 2022 et le 12 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mr FERRAND Christian, maire ; Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, LEFEBVRE Sophie ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées Mmes CAMUZAT Aurélie, JOUAN Séverine

Secrétaire de séance : Mr GANGNERON Antoine

Validation du devis de Territoria pour l'étude du réaménagement / relocalisation de la cantine scolaire

Le Maire informe le Conseil de la réception du devis de Territoria pour réaliser une étude sur le réaménagement / la relocalisation de la cantine scolaire.

Une réflexion est en cours au sein de la municipalité pour le réaménagement ou la relocalisation de la cantine scolaire. Une réflexion plus générale porte, en plus de la cantine, sur les écoles et la garderie.

Il est nécessaire de rédiger un cahier des charges sur ce que souhaite la municipalité, et ce qu'elle ne souhaite pas, avec des préconisations et des idées éventuelles.

Pour aider dans cette réflexion, Territoria a été consulté et a réalisé une proposition d'intervention. Le coût de leur prestation est de 6 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de Territoria et autorise le maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 9 novembre 2022

Le Maire



Le secrétaire de séance

